

Rentrée scolaire 2022 - Mobilité des personnels du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale : phase intra académique

Circulaire n°2022-040 du 21/03/2022 relative à la mobilité intra académique des personnels du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale

Division des personnels enseignants

Cellule mouvement

Mél : mvt2022@ac-creteil.fr

Texte adressé aux chefs d'établissement du second degré, aux directeurs de centre d'information et d'orientation,

Références :

- B.O.E.N spécial n°06 du 23 octobre 2021

Annexes :

- Annexe 1 : calendrier détaillé du mouvement intra académique 2022
- Annexe 2 : nomenclature des postes SPEA
- Annexe 3 : dossier de candidature poste spécifique et poste ULIS
- Annexe 4 : dossier de demande de bonification au titre du handicap
- Annexe 5 : descriptif des zones de remplacement
- Annexe 6 : liste des groupements de communes pour les vœux de type GEO
- Annexe 7 : listes des établissements classés REP+
- Annexe 8 : classification des établissements REP+, REP et politique de la ville
- Annexe 9 : liste des supports ULIS (unité locale d'inclusion scolaire) 2nd degré vacants à la rentrée 2022
- Annexe 10 : liste des CIO pour les PsyEN Edo
- Annexe 11 : liste des écoles de rattachement administratif pour les PsyEN EDA
- Annexe 12 : Dossier valorisation des années de services en REP+ et REP en vue de la classe exceptionnelle

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 introduit dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État des dispositions prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion, afin de fixer notamment les orientations générales de la politique de mobilité de l'administration.

Le mouvement intra académique des enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale au titre de 2022 est organisé selon des modalités décrites dans ces lignes directrices de gestion académiques en matière de mobilité.

La présente circulaire vise à préciser les éléments de calendrier propres à la campagne de mobilité en vue de la rentrée scolaire 2022, et à en préciser les nouveautés.

Elle est suivie de douze annexes.

A. CALENDRIER DES OPERATION DE MUTATION

DATES	OPERATIONS
Du 23 mars au 12 avril 2022	Permanence cellule info-mobilité de l'académie de Créteil.

Le 23 mars 2022	Affichage dans l'espace Siam I-prof des postes libérés au mouvement inter académique 2022.
Du 23 mars au 06 avril 2022	Formulation des demandes de mutation sur I-prof – phase intra académique et mouvement spécifique académique.
Le 07 avril 2022	Téléchargement des confirmations de demande de mutation sur l'espace Siam-Iprof et des préférences TZR.
Le 12 avril 2022	Date limite de retour des confirmations de demande de mutation et des candidatures aux postes spécifiques académiques.
Le 12 avril 2022	Date limite de retour des dossiers de demande de bonification au titre du handicap.
Le 11 mai 2022	Date limite de participation tardive.
Du 12 mai au 26 mai 2022	Affichage des barèmes.
Le 26 mai 2022	Date limite de contestation des barèmes, de modification ou d'annulation de demande.
Le 09 juin 2022	Affichage des résultats.
Du 09 juin au 09 août 2022	Période de recours ou de demande de révision d'affectation.
Du 04 juillet au 08 juillet 2022	Phase d'ajustement : affectation des TZR, AFA, ...

B. DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité, un service d'aide et de conseil personnalisés est mis à leur disposition, pour les informer et les conseiller à toutes les étapes du suivi de leur demande.

Les candidats à une mutation **intra académique** ont accès, **à compter du 23 mars 2022 et jusqu'au 12 avril 2022**, en appelant le **01.57.02.60.39** ou le **01.57.02.60.40**, à la cellule info-mobilité, service académique chargé de leur apporter une aide individualisée dès la conception de leur projet de mobilité et jusqu'à la communication du résultat de leur demande.

Cette cellule info mobilité est aussi joignable à l'adresse fonctionnelle suivante : mvt2022@ac-creteil.fr.

Nous rappelons qu'aucun accueil physique ne sera possible durant cette période.

Les candidats ont accès aux différentes sources d'informations mises à leur disposition sur les sites académiques et le portail de l'éducation www.education.gouv.fr, notamment le comparateur de mobilité.

Ils recevront également des messages sur leur messagerie académique à toutes les étapes importantes du calendrier.

C. PROTOCOLE DE TRANSMISSION ET DE RETOUR DES CONFIRMATIONS DE DEMANDE

1. Téléchargement des confirmations de demande de mutation :

Nouveauté 2022 : Les formulaires de confirmation de demande de mutation de la phase intra académique seront mis à la disposition via le portail internet Siam lprof à compter du **07 avril 2022**.

2. Retour des confirmations de demande de mutation et des différents dossiers :

- **Confirmation de demande de mutation** : les confirmations seront à déposer entre le **7 et 12 avril 2022** dans l'espace dédié sur la plateforme **COLIBRIS**.
- **Dossier de participation au mouvement spécifique académique (SPEA)** : les dossiers seront à déposer entre le **7 et 12 avril 2022** dans l'espace dédié sur la plateforme **COLIBRIS**.

Dans le cadre d'une candidature au poste de coordonnateur d'ULIS, une copie du dossier de candidature devra être envoyée par courriel à l'adresse suivante : ash-academique@ac-creteil.fr

- **Demande de bonification au titre du handicap** : les dossiers de demande de bonification au titre du handicap seront à retourner par voie postale sous pli confidentiel au service médical de l'académie de Créteil (SEMA) :

*Rectorat de Créteil,
Service Médical – SEMA
A l'attention du Dr MENGUS-MARTIN Anne-Marie
Médecin conseiller technique du Recteur
4, rue Georges Enesco
94010 Créteil Cedex*

Signé

Pour le recteur et par délégation

Le secrétaire général adjoint – Directeur des relations et des ressources humaines

Mehdi Cherfi